

42, rue du Général de Larminat BP 56  
33035 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 00 04 00  
Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions  
de la Gironde**

Affaire suivie par Ganaël DWORATZEK  
Téléphone : 05 56 00 05 45

Bordeaux, le

Référence : JFV-GS33-EI-06-467  
N° GIDIC : 52.323

**Communauté Urbaine de Bordeaux  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX Cedex**

**Site concerné :  
Déchetterie de la CUB  
Rue Franklin  
33530 BASSENS**

**Rapport de présentation au  
Conseil Départemental d'Hygiène**

**Objet** : Surveillance des eaux souterraines.

**Ref** : Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 1998 autorisant la Communauté Urbaine de Bordeaux à exploiter une déchetterie à Bassens.

***Présentation***

La CUB exploite à BASSENS une déchetterie destinée à réceptionner les déchets des particuliers et les déchets collectés par les services municipaux.

La déchetterie est située sur une zone polluée (dont l'origine remonte probablement aux années 1940 : stockage de carburants destinés aux sous-marins allemands) qui a fait l'objet d'une étude d'évaluation simplifiée des risques datée du 27 novembre 1998. Celle-ci considère qu'un risque d'impact sur les eaux souterraines persiste. L'installation présente donc un risque notable de pollution des eaux souterraines.

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 1998 autorisant la Communauté Urbaine de Bordeaux à exploiter une déchetterie prévoit certes un suivi des eaux souterraines mais celui-ci se doit d'être complété, en effet :

- les analyses des eaux s'effectuent uniquement dans la zone polluée, aussi il convient d'analyser les eaux en amont et en aval de cette zone pour apprécier les éventuels impacts sur l'environnement extérieur au site,
- les analyses ne portent que sur les hydrocarbures totaux, or l'étude simplifiée des risques a mis en évidence d'autres types de pollution notamment par de l'aluminium, de l'arsenic, du manganèse, du sélénium ou encore du phénol. Il convient donc, d'élargir le champ des analyses.

**Conclusions**

Compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport, nous proposons au Conseil départemental d'hygiène de se prononcer favorablement sur le projet de prescriptions complémentaires joint en annexe.

**L'Inspecteur des Installations Classées,**

**Signé**

**Jean-François VALLADEAU**

**P.J.** : Projet de prescriptions

Copie :